

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 11 MARS 2016

SOMMAIRE

- 1) Combien vont les suivre ?
- 2) Le projet de loi au microscope
- 3) Valls ne satisfait pas la jeunesse
- 4) Les " flingueurs " de la gauche

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Loi El Khomri : la gauche face à sa raison d'être



Manuel Valls, Myriam El Khomri et François Hollande sur le perron de l'Élysée, le 2 septembre 2015. Photo :ALAIN JOCARD.AFP

La réforme du code du travail symbolise le basculement idéologique dans lequel François Hollande et Manuel Valls, inspirés par le Medef, voudraient désormais entraîner la gauche française.

Faciliter les licenciements économiques, accroître le temps de travail de ceux qui travaillent déjà, inverser la hiérarchie des normes prenant ainsi à rebours l'histoire et la construction du droit du travail... L'avant-projet de loi El Khomri symbolise, plus que tout ce qui l'a précédé -pacte de responsabilité, loi Macron,...- le basculement idéologique dans lequel François Hollande et Manuel Valls, inspirés par le Medef, voudraient désormais entraîner la gauche française. Ce n'est pas le compromis historique dont le pays a grand besoin, mais c'est un profond «changement» de modèle social.

Députés socialistes, respectueux de l'héritage et des combats des générations qui nous ont précédés, soucieux de concilier la modernisation de nos réponses et la fidélité aux principes qui nous ont valu la confiance des Français, nous considérons qu'il est de notre devoir de combattre les reculs concrets que comportera cette loi et de nous opposer d'ores et déjà clairement aux fondements qui l'inspirent.

Un renoncement paresseux

Nous devons en premier lieu rappeler que la belle idée de «sécurité sociale professionnelle», présente dans le programme des socialistes et des organisations syndicales depuis longtemps, n'a rien à voir avec la «flexisécurité». La sécurité sociale professionnelle est la recherche de nouveaux droits pour les salariés dans un contexte économique où ceux-ci n'ont plus vocation à passer la totalité de leur vie professionnelle dans la même entreprise. Elle vise à adapter les objectifs inchangés de la gauche aux nouvelles réalités des trajectoires professionnelles souvent discontinues. La flexisécurité, telle qu'elle est illustrée par cet avant-projet de loi, c'est l'idée qu'on ne pourrait dorénavant accorder de nouveaux droits aux salariés qu'à condition de leur en retirer d'autres ! Loin de traduire un souci d'adaptation aux réalités, elle reflète la triste inhibition d'une partie de la pensée socialiste face au libéralisme économique et le renoncement paresseux et coupable à inventer une voie

nouvelle dans la mondialisation. Comme nous l'avons indiqué aux dirigeants de notre parti, des socialistes, libres et en accord avec leur histoire, peuvent parfaitement décider de bien terminer ce quinquennat par une grande loi sociale donnant corps à la sécurité sociale professionnelle, sans se sentir pour autant obligés d'abîmer le droit du travail.

Mais nous devons aussi contester la vision sociale sous-jacente à ce projet. Devant la difficulté objective à présenter malgré tout cette réforme du Code du travail comme un progrès pour les salariés, on voit en effet ressurgir dans le discours du gouvernement et des tenants de la réforme actuelle la vieille opposition entre inclus et exclus, «insiders» et «outsiders». Depuis deux décennies qu'elle sert à donner au libéralisme économique une motivation sociale, la fable nous est parfaitement connue : si la France a un taux de chômage élevé, c'est parce que son système social protège les salariés au détriment des chômeurs. Une lecture caricaturale

Elle ne tient pas économiquement : depuis ces deux décennies que l'on assouplit déjà le contrat de travail, nous n'avons guère observé la corrélation avec une quelconque baisse du chômage. Nombre d'études récentes l'attestent, émanant d'instituts aussi peu suspects de gauchisme que l'OCDE par exemple. Qui peut sérieusement prétendre que le recours à des heures supplémentaires moins bien payées réduit le chômage et débouche sur l'embauche des jeunes ? Qui peut démontrer sans cynisme que la fragilisation des CDI révélera des centaines de milliers d'emplois potentiels pour la jeunesse ? Elle ne tient pas sociologiquement : cette lecture duale et caricaturale sous-estime le continuum de situations entre chômeurs et salariés, et notamment l'existence d'un nombre croissant et important de travailleurs pauvres ou précaires qu'il est particulièrement indécent de considérer comme des «nantis». Elle oublie l'intensification du travail, la stagnation salariale, les nouveaux risques créés par la numérisation qui interdisent de voir la condition salariale comme un eldorado. Surtout, elle ne tient pas politiquement : prenant le relais de la gauche républicaine du XIXe siècle, le mouvement socialiste n'a jamais renoncé à reconnaître la place dans nos sociétés de la confrontation d'intérêt entre le capital et le travail.

Rester fidèle à cette interprétation des dynamiques économiques et sociales n'est en rien archaïque ou incompatible avec des choix réformistes, au sens réel et non pas galvaudé du terme, c'est-à-

dire avec la reconnaissance de la liberté économique, le soutien aux entrepreneurs innovants et la création de conditions favorables à l'investissement productif. Cela signifie simplement être conscient que le rôle spécifique de la gauche reste d'organiser la régulation et les cadres de cette économie de marché au nom des attentes et des intérêts de l'ensemble de ceux qui ne peuvent vivre que de leur travail et sont soumis pour cela à la pression permanente du capital.

Oublier cela, tourner délibérément le dos à cette raison d'être de la gauche, à la justification même de sa volonté d'exercer le pouvoir, serait se perdre gravement et prendre le risque de disparaître pour longtemps du champ de la représentation politique. C'est le risque que nous encourrons avec ce projet, justement contesté par un puissant mouvement venu du salariat et de la société. C'est ce que nous ne permettrons pas.

Christian Paul Député socialiste de la Nièvre , Laurent Baumel député socialiste d'Indre-et-Loire



LAPRESSEENREVUE.EU

II) Temps de repos, apprentis, médecine du travail...: le projet de loi à la loupe

Par Rachida El Azzouzi et Mathilde Goanec

Référendum d'entreprise, temps de repos et temps de travail, visites médicales, etc. Mediapart passe en revue quelques-unes des mesures les plus conflictuelles qui figurent dans le projet de réforme du code du travail, leurs enjeux et leurs conséquences.

Référendum d'entreprise, médecine du travail, décision unilatérale de l'employeur, apprentis pressés, repos fractionné... Mediapart passe en revue quelques-unes des mesures les plus conflictuelles qui figurent dans le projet de réforme du code du travail, leurs enjeux et leurs conséquences.

La décision unilatérale de l'employeur

C'est du juridisme, aux conséquences très concrètes, et qui fait bondir jusqu'à la CFDT, pourtant plutôt favorable à la philosophie générale d'une réforme du code du travail. Que craignent les syndicats et la société civile dans ces fameuses « décisions unilatérales de l'employeur » ? Pour comprendre, il faut se pencher sur la nouvelle architecture du code, qui repose sur trois niveaux :

D'abord l'ordre public, se référant aux grands principes fondamentaux énumérés par la commission Badinter, 61 règles de base intangibles, a minima. Par exemple le fait que « le salaire minimum est prévu par la loi » ou encore que « les salariés à temps partiel bénéficient des mêmes droits dans l'entreprise que les autres salariés ».

Ensuite vient un deuxième niveau, celui du « champ de la négociation collective », en clair ce qui est négociable par accord d'entreprise ou de branche, le premier l'emportant sur l'autre, contrairement à la tradition du droit français, qui donnait l'avantage à la branche. Par exemple, sur le temps de travail, il y a la règle (la durée maximale hebdomadaire est 35 heures), et la dérogation désormais possible par simple accord d'entreprise. Quand bien même l'accord d'entreprise serait moins favorable à l'accord de branche ou à la règle d'ordre public.

Enfin, troisième étage de la fusée, les « mesures supplétives », qui s'appliquent faute d'accord d'entreprise. En général, c'est l'ordre public ou l'accord de branche qui prend le relais, mais pas exclusivement, grande nouveauté par rapport au code existant. Désormais, sur l'augmentation de la durée hebdomadaire à 40 heures, la modulation du temps de travail sur 16 semaines ou encore l'instauration du forfait-jour dans les entreprises de moins de 50 personnes, la « décision unilatérale de l'employeur » pourrait suffire. Et ce dispositif fait son entrée dans le corps même du code, ce qui fait craindre à de nombreux juristes son extension, à terme, bien au-delà de la question du temps de travail.

Pour l'instant, le seul exemple existant est celui

des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) en cas de licenciements massifs, pour lesquels une décision unilatérale de l'employeur est déjà possible. Ainsi, dans le cadre d'un plan social et depuis l'ANI 2013, les salariés ont le choix entre deux solutions, négocier un plan avec l'employeur ou s'en remettre à sa décision unilatérale. Du coup, plus de 59 % des PSE sont effectivement négociés, signe que la négociation, ça marche, répète le gouvernement sur tous les tons. Mais ce chiffre est biaisé, puisque la simple menace de la décision unilatérale (soit le pouvoir de l'employeur de changer les règles à lui seul) peut suffire à amener les syndicats autour de la table... Même pour un accord a minima.

Méto, boulot et... dodo fractionnés

Dans leur déclaration commune, signée jeudi dernier, la CFDT, la CFTC, la CGC, l'Unsa et la Fage (organisation étudiante) exigent du gouvernement, entre autres revendications, que « le droit actuel continue à s'appliquer à défaut d'accord, notamment en ce qui concerne les astreintes, le fractionnement des repos, le repos des apprentis mineurs ».

Il en va de même pour la durée quotidienne du travail effectif par salarié qui pourra aller jusqu'à 12 heures « en cas d'activité accrue ou pour des motifs liés à l'organisation de l'entreprise » sous réserve d'un accord de branche ou d'entreprise (aujourd'hui, une journée ne peut excéder dix heures à moins d'une autorisation de l'inspection du travail pour la dépasser).

Le repos brisé

La loi impose onze heures de repos quotidien consécutives. Le projet prévoit que ces heures de repos puissent être fractionnées, à deux conditions : à la demande du salarié et par accord d'entreprise. L'accord devra fixer une durée minimale de repos consécutif.

À écouter le gouvernement, qui déploie les grands moyens pour embrouiller les esprits sur un sujet très technique, seuls les "cadres autonomes", c'est-à-dire les salariés en forfaits-jours, seraient concernés.

Comme le décrypte ici Libération, « le forfait-jours ne concerne pas que les cadres, mais potentiellement tous les salariés "dont la durée du temps de travail ne peut être prédéterminée et qui disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps" ».

Les astreintes imprévisibles

Actuellement, l'astreinte est fixée par accord collectif ou de branche. Son mode d'organisation, sa compensation financière ou la forme de repos attribuée en contrepartie pourraient être considérablement assouplis et basculer à la merci totale de l'employeur dans le cas où aucune convention ou accord collectif de travail n'est conclu. Le passage obligé par l'inspecteur du travail n'aurait plus lieu d'être. Seule digue mais sans réel pouvoir : le comité d'entreprise qui devra être informé et consulté. Pire, le délai pour prévenir le salarié de son astreinte, au minimum quinze jours à l'avance, pourrait sauter au profit d'un « délai raisonnable », à fixer par accord de branche ou collectif, ou par l'employeur à défaut. Par « délai raisonnable », il faut comprendre que le salarié sera prévenu au dernier moment, qu'il devra rester en alerte. S'il n'intervient pas, son temps d'astreinte sera considéré comme du repos. La future loi ne changerait pas cette règle. En revanche, si le salarié est amené à intervenir, son temps ouvrira droit à un repos compensateur qui ne sera plus de 11 heures de repos mais au moins égal au temps d'intervention.

Les apprentis mineurs pressés

« C'est l'une des mesures les plus hallucinantes. Hollande, qui fait des jeunes une priorité de son quinquennat, brade leur force de travail ! Et on vient nous dire que c'est une mesure contre le chômage des jeunes », s'étrangle un syndicaliste. En France, les apprentis (donc des mineurs puisque l'apprentissage peut démarrer à 15 ans) pourraient trimer jusqu'à dix heures par jour et quarante heures par semaine pour moins d'un RSA « lorsque des raisons objectives le justifient ».

« Et l'inspection du travail qui, jusqu'ici, veille à ce que l'interdiction de les faire travailler plus de huit heures par jour et 35 heures par semaine soit respectée, n'aurait plus son mot à dire. La mesure a été conçue pour que les apprentis s'adaptent au rythme « de la communauté de travail dans laquelle ils évoluent », dit le projet. « Le gouvernement touche ici à un gros symbole en faisant fi du droit de la protection du droit des mineurs », alerte le professeur de droit Pascal Lokiec. Il rappelle que « le droit du temps de travail est né pour protéger la santé et la sécurité des salariés. Ce n'est pas seulement une question de rémunération. C'est un droit au repos constitutionnel. Et la productivité des entreprises passe par le droit au repos des salariés ».

La voie dangereuse du référendum

Le quinquennat Hollande voulait être celui de la réhabilitation des « corps intermédiaires », notamment des syndicats de salariés si malmenés sous la droite et souffrant d'une désaffection chaque année plus grandissante. À l'heure du bilan, il pourrait en être le fossoyeur. Et l'une de ses armes les plus redoutables sera celle du référendum dans les entreprises. Vieille marotte du patronat et de la droite ressuscitée sous le poids des lobbys, elle n'avait jusque-là qu'une valeur consultative, sauf dans des cas précis comme la participation, l'intéressement. C'est un bouleversement historique des règles du dialogue social qui pourrait s'opérer, habillé en trompe l'œil d'un argument populiste : faire place à la démocratie directe plutôt que la démocratie représentative, donner voix au chapitre aux salariés.

Actuellement, pour qu'un accord soit valide, il doit recueillir soit la signature de syndicats ayant obtenu au moins 50 % des voix aux élections professionnelles, soit la signature de syndicats représentant 30 % des salariés mais à condition que les syndicats représentant 50 % des salariés ne s'y opposent pas. Avec le projet de réforme, une nouvelle voie est ouverte. Le gouvernement, qui supprime le droit d'opposition, prévoit d'accorder aux syndicats minoritaires la possibilité d'organiser un référendum interne pour valider un accord dès lors qu'ils représentent au moins 30 % des salariés. Concrètement, ce qui s'est produit à la Fnac fin janvier quand la CGT, SUD et FO, majoritaires à eux trois, ont opposé leur veto et rendu caduc l'accord sur le travail du dimanche validé la veille par trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC), ne pourrait plus survenir. La CGT accuse d'ailleurs le PDG de la Fnac, Alexandre Bompard, d'avoir influencé la ministre du travail dans la rédaction de son projet de loi.

Tous les syndicats sont hostiles à la consécration du référendum sauf la CFDT, la seule à voir là « une démarche pour relégitimer les organisations syndicales ». Dans un entretien aux Échos publié début février, Laurent Berger, son secrétaire général, estimait qu'il ne fallait pas « avoir peur de consulter les salariés » : « Nous devons prendre des risques. Lorsqu'un accord est validé par des syndicats représentant 30 % des salariés, je ne suis pas hostile à ce que l'on consulte les salariés, au contraire. Mais cette proposition n'est acceptable qu'à la condition que la consultation ne soit pas une mesure au service des patrons. Il

faut qu'elle ne puisse intervenir qu'à l'issue de la négociation et à la seule initiative des syndicats signataires. »

Luc Bérille, le patron de l'UNSA, est quant à lui « effaré » : « C'est une très mauvaise mesure, qui affaiblit le syndicalisme. Il faut n'avoir jamais bossé de sa vie dans une boîte pour proposer une telle usine à gaz. Cela va mettre une très mauvaise ambiance dans les entreprises, les salariés vont se bouffer le nez. »

Ce fut le cas à l'usine Smart en Moselle, filiale du groupe automobile allemand Daimler. En septembre, la direction organisait une « consultation » des salariés à propos de son « pacte 2020 » – pas de licenciements économiques en échange d'un passage aux 39 heures hebdomadaires payées 37 et d'une diminution des jours de RTT pour les cadres.

Sur les quelque 800 votants, 56 % se prononçaient pour, essentiellement des cadres, employés, techniciens et agents de maîtrise. La majorité des ouvriers étaient contre. Normal, ce sont eux qui allaient souffrir le plus des cadences redoublées sans gagner plus. Quelques semaines plus tard, fin octobre, le pacte était mis en échec par la CGT et la CFDT, représentant 53 % des salariés. La direction décidait alors de passer en force en distribuant, peu avant Noël, des avenants individuels au contrat de travail dans une usine fracturée. Et c'est ainsi, sous la menace de la perte de l'emploi, que plus de 90 % des 800 salariés ont accepté de revenir aux 39 heures...

« Pour tendre les relations entre les syndicats et les salariés, entre les salariés eux-mêmes, il n'y a pas mieux », constate le professeur de droit Pascal Lokiec. Il pointe l'absurdité du projet, « contraire à la philosophie générale du droit français », « une défiance complète vis-à-vis des syndicats qui ne se pratique pas à l'étranger » : « Depuis 2008, les salariés votent aux élections professionnelles qui servent à déterminer qui sont les syndicats représentatifs aptes à négocier et ensuite, on leur demande de les dégager par référendum ! » Il rappelle que les salariés sont tenus par un lien de subordination direct, à la merci des pressions de l'employeur, pas protégés du licenciement comme les représentants syndicaux. Encore moins compétents et formés à se prononcer sur des accords complexes. Pour lui, « on ouvre la boîte de Pandore ». Dans son rapport, Jean-Denis Combrexelle n'avait consacré que quelques lignes au référendum qu'il conseillait de restreindre aux très petites entreprises...

Des accords loin d'être inoffensifs

C'est l'une des victoires les plus emblématiques du patronat qui, quinquennat après quinquennat, en demande toujours plus. Sous Nicolas Sarkozy, il avait obtenu les accords dits de « compétitivité emploi », renommés sous Hollande « accords de maintien dans l'emploi » lors de la première réforme du marché du travail (ANI, janvier 2013). Soit la possibilité de réduire le temps de travail et/ou le salaire pendant une période allant jusqu'à deux ans pour éviter les licenciements « en cas de graves difficultés conjoncturelles » (cinq ans depuis la loi Macron de juillet 2015). À condition que les syndicats représentant une majorité de salariés l'acceptent, ou à défaut l'administration, et qu'une clause prévoit le partage des fruits de la croissance à son retour. L'objectif est d'éviter les suppressions de poste. Les salariés qui refusent font l'objet d'un licenciement économique individuel et la qualification n'est pas contestable devant le juge.

La loi El Khomri dans les tuyaux prévoit d'accentuer flexibilité et chantage à l'emploi. Elle rebaptise les accords dits de « maintien dans l'emploi », « accords en vue de la préservation ou du développement de l'emploi » (avec toujours le même principe de modulation du temps de travail et des salaires après validation par un accord majoritaire des syndicats). Le patronat, qui ne trouvait pas le dispositif assez contraignant, « offensif » disent-ils (d'où le succès très limité de ce symbole de la "flexisécurité" qui n'a convaincu qu'une dizaine d'employeurs, essentiellement des PME), voit de nouveau ses vœux exaucés. Il obtient un élargissement considérable des critères selon lesquels un accord dérogatoire pourrait être signé en y intégrant le « développement de l'emploi ». Surtout, les salariés qui refuseraient ces accords seraient licenciés pour « cause réelle et sérieuse » et non plus pour licenciement économique (c'est-à-dire sans garanties de reclassement, ni indemnités). « C'est une bombe qui va plus loin que les accords de maintien dans l'emploi, s'alarme le juriste Pascal Lokiec. L'exigence de maintenir l'emploi disparaît au profit d'une notion aussi floue qu'inquiétante. Il n'y a plus aucun verrou. »

Réforme de l'aptitude, victime collatérale

La médecine du travail est une victime collatérale de la réforme du code du travail, même si les praticiens du secteur sentaient depuis longtemps passer le vent du boulet, avec une première encoche dans la loi Rebsamen. Les intentions se

sont précisées en mai dernier après la remise du rapport de Michel Issindou, qui a esquissé des pistes pour une refonte de la visite médicale au travail et de l'aptitude (retrouvez l'analyse de Mediapart à l'époque). Une partie de ces propositions ont été reprises et même renforcées dans le projet de loi sur le travail.

Qu'est-ce qui pourrait changer ? La visite médicale d'embauche, jusqu'ici obligatoire et sanctionnée par un certificat d'aptitude, serait remplacée par une visite de prévention, faite par un infirmier. La visite réalisée par le médecin du travail serait réservée aux « postes à risques », pour des salariés qui bénéficieraient ensuite d'un suivi renforcé. Pour les autres, la visite obligatoire tous les deux ans saute, sans que le nouveau délai ne soit précisé dans la loi (il pourrait être établi par décret). C'est une réponse à une vieille revendication patronale, portée par le Cisme, l'organisme représentatif des services de santé au travail, financés par les employeurs, et qui embauchent 90 % des médecins du travail en France. « Si cette loi va au bout, c'est d'abord la mort de la protection pour les salariés, mettaient en garde le docteur Martine Keryer, membre de la CFE-CGC, sur France TVinfo. Il y aura toujours dans les services de santé au travail des infirmiers et des préventeurs. Mais il n'y aura plus de médecins du travail. »

Une bonne part des salariés passeraient effectivement entre les mailles de la médecine du travail, initialement pensée comme un service de santé publique pour tous. En particulier ceux qui souffrent de pathologies mentales, surcharge de travail et autres burn-out, pour qui la médecine du travail constituait souvent un premier espace de parole. « Le projet de loi réserverait les visites médicales aux seuls postes à risques, qui ne prennent pas en compte d'ailleurs les organisations du travail générant des psychopathologies du travail ou des troubles musculo-squelettiques, avertissent Alain Carré et Dominique Huez, tous deux membres de l'association Santé et médecine du travail, dans une tribune publiée par Mediapart.

Par ailleurs, si la visite pour tous était pour les médecins du travail envisagée comme une forme de prévention, une bonne partie de la profession s'indigne d'être désormais assimilée à une médecine de « sélection », chargée de dire si oui ou non telle personne serait apte à endosser le risque. Plutôt que de concevoir l'aptitude comme un moyen de contrôler l'adéquation du travail et du poste au salarié, ce qui est d'ailleurs

recommandé par l'Organisation internationale du travail, « on servirait donc à dire seulement deux choses, le salarié est-il apte ou pas à s'en prendre plein la gueule ? », s'indigne Dominique Huez.

MEDIAPART

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Réunion à Matignon et apprentis: les deux pas de Valls vers les jeunes sur la loi Travail ne satisfont pas l'Unef

Le HuffPost | Par Alexandre Boudet



AFP

Il est vraiment trop tôt pour parler de concessions. On n'en est pour l'heure qu'au stade des petits pas en direction de la jeunesse. Au lendemain de la première journée de mobilisation contre la loi Travail, le gouvernement a annoncé qu'il allait enfin recevoir les organisations à l'origine du mouvement social du 9 mars. Selon France Info, il pourrait aussi renoncer à allonger le temps de travail des apprentis.

C'est Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale qui en a fait l'annonce ce jeudi sur France 2. "Le premier ministre va recevoir les organisations de jeunesse, assez rapidement d'ailleurs, pour pouvoir continuer le dialogue avec elles", a-t-elle annoncé.

Ces discussions commenceront avec l'Unef, syndicat étudiant proche du Parti socialiste, dont

le président William Martinet sera reçu vendredi matin à Matignon par Manuel Valls et Myriam El Khomri.

"Deux mesures ne changeront pas la philosophie de la loi"

Jusqu'à maintenant, jamais les syndicats d'étudiants ou de lycéens n'avaient été reçus par le gouvernement ce qui était vécu par les responsables comme une mise à l'écart injustifiée. "On note qu'il aura fallu faire descendre 100.000 jeunes dans la rue pour que ce gouvernement qui avait soi disant fait de la jeunesse sa priorité accepte de discuter avec nous", déplore un responsable de l'Unef interrogé par Le HuffPost.

Mais que Manuel Valls ne se fasse pas d'illusion: ce n'est pas cette décision ni le possible abandon de l'allongement du temps de travail des apprentis qui va satisfaire l'Unef. "Nous irons à ce rendez-vous pour dire de vive voix au premier ministre et à la ministre du Travail ce que nous avons dit dans la rue mercredi. Ce que nous voulons c'est le retrait du projet de loi. Ce n'est pas changer deux trois petites choses qui va remettre en cause la philosophie. Et s'il veut surtaxer les CDD pour faire des CDI hyper précaires, on ne voit pas l'intérêt", note-t-on à l'Unef.

Le gouvernement est prévenu. Il lui faudra faire un peu plus que ces deux premiers petits pas pour éviter la mobilisation prévue dans les lycées et universités le 17 mars.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

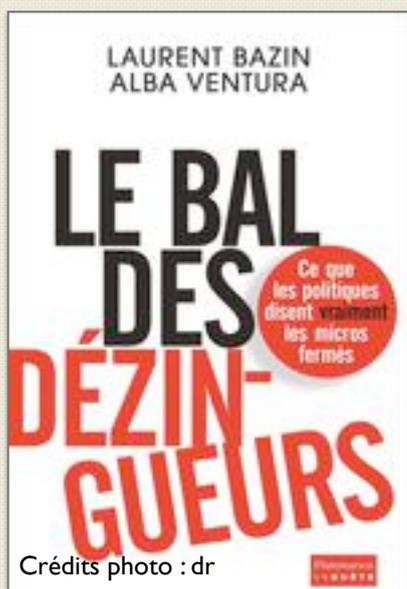
IV) Coups bas, phrases assassines : les meilleurs «flingueurs» de la gauche

Carl Meeus



François Hollande, Manuel Valls et Emmanuel Macron. Crédits photo : SIPA

Les journalistes Alba Ventura et Laurent Bazin dévoilent dans leur dernier livre, *Le bal des dézingueurs*, les meilleures vacheries que prononcent en privé les personnalités politiques. Le Figaro Magazine publie une sélection de ces attaques mordantes.



C'est bien connu, en politique, les meilleures vacheries sont celles prononcées sous le couvert de l'anonymat. Deux journalistes, Alba Ventura et Laurent Bazin, ont décidé de rompre le secret de leurs déjeuners avec les hommes politiques, de droite comme de

gauche, et de raconter dans leur dernier livre (*Le Bal des dézingueurs*, chez Flammarion) les passages les plus mordants. Ceux où ils flingue leurs petits camarades, où ils règlent des comptes. Le procédé fera bondir ceux pour qui le respect des discussions «off the record» est la base même de la confiance.

Les autres se délecteront à la lecture des saillies, piques et autres coups bas distillés au cours de repas pris dans les meilleures tables de Paris. Voici le florilège des meilleurs «flingueurs» à gauche.

Royal dézingue à tout va

Celle qui n'est pas encore redevenue ministre règle ses comptes.



Crédits photo : Jean-Christophe RMARA/Le Figaro

«Malgré un échec cuisant à la primaire de gauche en 2011 et sa défaite aux législatives de La Rochelle, Ségolène Royal rêve encore à des lendemains qui chantent. A table, elle a son style bien à elle: un mélange de chaleur, de toupet... En cet automne pluvieux de 2013, elle n'est pas encore

redevvenue ministre, et pour tout dire, elle commence à trouver le temps long... Depuis la rentrée, elle fait donc campagne auprès des journalistes, les prenant à témoin de l'injustice qui lui est faite... Ce jour de novembre, elle ouvre le feu, l'air de rien, en trempant avec élégance un petit nem dans sa sauce aigre-douce.

«Au gouvernement, ils sont médiocres... Vous ne trouvez pas?»

Médiocre. Le mot est cinglant. Quelques semaines plus tôt elle s'en est déjà ouverte à une journaliste, dans le TGV qui la ramenait d'un déplacement à Angoulême: «J'ai du charisme, de l'aura, du poids... Mais au gouvernement, je leur ferais de l'ombre...» Persuadée de sa valeur, la dame de pique ne joue plus à fleuret moucheté. Elle s'en prend, pêle-mêle, à Martine Aubry qui «pille ses idées», à Arnaud Montebourg qui «se prend pour un acteur américain» ou à Delphine Batho, son ancienne suppléante: «Une manipulatrice politique, toujours dans le rapport de force», qui a eu le mauvais goût, elle, d'entrer au gouvernement.

A l'entendre, rien ne va. Ségolène Royal, implacable, n'épargne personne. Pas même le Président. Son grand sujet ce sont les impôts, la grande faute de la gauche en ce début de quinquennat. Sans complexe, elle se pose en défenseur de cette classe moyenne dont elle est issue et que le Pouvoir, selon elle, accable. «Les plus riches peuvent payer, mais ce sont les classes

moyenne dont elle est issue et que le Pouvoir, selon elle, accable. «Les plus riches peuvent payer, mais ce sont les classes moyennes qui ont tout pris dans la figure. On n'était pas obligé d'augmenter les impôts comme ça! Moi, j'ai dirigé ma Région sans augmenter les impôts... J'ai su réduire les dépenses, là où il fallait le faire...» Elle aurait su faire. Elle est une professionnelle. Ah, si seulement ils ne se privaient pas de son talent!»

Aubry sort la sulfateuse

La maire de Lille peut être terrible quand elle balance sur ses petits camarades du PS.

«Côté expressions imagées, Martine Aubry n'est pas en reste. Jamais en retard d'une méchanceté, elle a sobrement surnommé François Hollande «Couille molle». Mais, entre tous, sa cible préférée reste Arnaud Montebourg: l'«Ego sur pattes», comme elle l'appelle devant un café fumant et une



Crédits photo : Bruno LEVY/Divergence

de viennoiseries. Leur bagarre autour de la mise sous tutelle de la fédération des Bouches-du-Rhône a laissé des traces.

Pour bien faire comprendre ce qu'elle reproche à l'ancien avocat, la maire de Lille livre le récit d'un échange savoureux intervenu lors d'un bureau national du Parti socialiste: «Face à la multiplication des candidatures pour la primaire, raconte-t-elle ravie, Delanoë a pris la parole solennellement. Et il a très bien parlé: “Avant de vous lancer, sérieusement, a dit Bertrand..., regardez-vous dans un miroir et demandez-vous si vous y voyez le prochain président de la République... Quelqu'un voit le prochain président dans sa glace, le matin?”»

Martine Aubry boit une gorgée de café, sûre de son effet. «Il y a eu un grand silence dans la salle. Et soudain on a entendu une voix grave qui disait: “Oui, moi”... C'était Arnaud, bien entendu!» Arnaud Montebourg, ce sont décidément ses amis

qui en parlent le mieux. François Hollande l'a surnommé «le Paon». Il est «dingo», dit affectueusement de lui son copain Benoît Hamon. Quant à Manuel Valls, il se souviendra longtemps des félicitations de son flamboyant ministre, après sa nomination à Matignon. Ce jour-là, Arnaud Montebourg entre d'un pas décidé, ravi d'avoir eu la peau de Jean-Marc Ayrault.

«Bon, ça c'est fait! lâche-t-il. Maintenant il faut se débarrasser de Pépère!» «Pépère», c'est le surnom qu'il donne à François Hollande. Assis au bout du canapé Art déco de son bureau, Manuel Valls n'en revient pas. «Je lui ai dit: “Non, Arnaud. Ce n'est pas possible...”, raconte-t-il. Arnaud me regarde et il ne comprend pas: “Pourquoi?”, me dit-il. Et je lui ai répondu: “Mais parce que maintenant je suis Premier ministre!”»

L'expert Fabius

Pendant la campagne de 2012, l'ancien Premier ministre n'est pas tendre avec le candidat Hollande.



Crédits photo : THOMAS SAMSON/AFP

«Lorsqu'il s'agit d'assassinat verbal, l'expert incontesté s'appelle Laurent Fabius. L'ancien Premier ministre est un esthète du mot qui tue. [...] Mars 2012, la course présidentielle bat son plein. François Hollande ne convainc pas, mais profite pleinement du rejet de Nicolas Sarkozy. Officiellement rallié au champion de la primaire, Laurent Fabius termine la rédaction du «Programme des cent premiers jours de la gauche revenue au pouvoir». [...] A table, un journaliste interroge l'ancien Premier ministre: «Vous pensez que François Hollande est à la hauteur de ce qui l'attend?» La question est de pure forme. En politique roué, il sait qu'il peut s'en tirer avec un «évidemment!» qui refermerait aussitôt le

chapitre. Pourtant, il commence par esquisser un petit sourire. Puis il prend le temps de tremper les lèvres dans son café. Enfin, il relève la tête et, ayant ainsi ménagé le suspense, répond d'une voix onctueuse: «François? Non... Il est bien. Il fait le job de candidat.» Et il ajoute, patelin, avec ce petit air de supériorité qui lui a souvent joué des tours: «Vous savez, François, on ne lui demande rien d'autre... Tant qu'il fait ce qu'on lui dit, tout ira bien...»

Hollande veut effacer Sarkozy

Le Président aime se livrer à des confidences auprès des journalistes qu'il invite à déjeuner à l'Élysée.



Crédits photo : BERTRAND GUAY/AFP

«Déjà en 2013, à la même table du salon des Portraits, il n'était pas loin de reconnaître une autre erreur: celle d'être revenu sur le dispositif des heures supplémentaires détaxées. «Les auditeurs nous en parlent

tous les matins, monsieur le Président, lui fait remarquer un journaliste radio. Ils vous le reprochent!

- Je sais..., répond François Hollande avec fatalisme.

- Ils vous en veulent. Surtout les employés, les secrétaires. Ces quelques centaines d'euros par mois, c'était pas rien...

- J'en suis conscient...», ponctue le Président.

A sa droite, le secrétaire général de l'Élysée de l'époque, Pierre-René Lemas, opine vigoureusement du bonnet. L'effet négatif de la décision n'a pas échappé à l'exécutif. Tous connaissent les chiffres. Selon les calculs de la direction du Trésor, la décision a touché près de 9 millions de salariés. Chacun en moyenne y a perdu 432 euros par an. Pis: c'est l'électorat de

François Hollande, la classe moyenne salariée, qui est touché de plein fouet.

Mais s'il le sait, pourquoi l'avoir fait?

«Je n'avais pas le choix! plaide-t-il. Cette mesure portait la marque de Nicolas Sarkozy. Elle faisait partie de son "paquet fiscal". Tout le monde attendait que j'efface Sarkozy...»

Effacer Sarkozy. Au risque d'en faire l'unique ligne du quinquennat. En 2015, dans un autre entretien, le président Hollande regrette même de n'avoir pas mis en place la fameuse «TVA antidélocalisation», préparée et votée à l'initiative de son prédécesseur. L'explication est sans doute la même. A défaut de tracer son propre sillon, François Hollande est resté l'anti-Sarkozy. Et tant pis pour le réalisme économique et budgétaire.»

Retrouvez l'intégralité de notre dossier dès vendredi dans Le Figaro Magazine et dès à présent en ligne sur Le Figaro Premium:



Carl Meeus auteur

LE FIGARO.fr

A Suivre...
La Presse en Revue